

## PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

## **AVIS DE PROMULGATION**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 871-2022**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 12 décembre 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 871-2022 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2023.

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau en communiquant au bureau de la greffière par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel au greffe@saint-georges.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges, ce 21° jour de décembre 2022.

M' Isabelle Beaulieu, notaire Greffière